

de terrain. Ce n'est donc point l'abbesse qui ouvrit cette rue de plein gré ; les protestants et le Consulat seuls furent les auteurs réels de cette importante amélioration pour la viabilité de la ville. En 1580, cette partie isolée du périmètre de l'abbaye fut louée aux sieurs Genevey.

L'abbesse Antoinette d'Albert de Chaulnes reprit possession de ce terrain en 1677, et en voulut faire un jardin pouvant servir de promenade pour la communauté. Elle se proposait de jeter un pont sur la rue Clermont ; mais le Consulat s'y opposa, et eut gain de cause.

Enfin, l'abbesse Guionne de Cossé-Brissac (1708-1738), par le conseil du maréchal de Villeroy, fit bâtir à l'angle de la rue Lafont et de la rue Pisay, une grande maison où elle fut fort mal servie par ses architectes. L'édifice était à peine élevé que les planchers s'écroulèrent totalement : ce malheur coûta cent mille écus à l'abbaye qui tira environ 6,000 livres de la location de cet immeuble, après sa reconstruction.

En 1783, l'abbaye de Saint-Pierre ne possédait plus à Lyon que cinq maisons : la première, située entre l'abbaye et l'église, existe encore ; la deuxième, placée entre cette église et la chapelle Saint-Saturnin, était une portion de celle existant encore dans la même position, sur l'angle de la place du Plâtre ; la troisième était celle dite du Clocher ; la quatrième, qui n'était séparée de celle-ci que par celle d'un particulier, prenait le jour au nord sur le chœur de l'église ; et enfin la cinquième, à l'angle des rues Pizay et Clermont, fut démolie pour l'exécution de la rue de l'Impératrice. Cette dernière portait le nom de Brissac, du nom de l'abbesse qui la fit construire, comme nous venons de l'expliquer. L'abbaye possédait aussi à cette époque une propriété à la Guillotière, dite domaine des *Monies*, par corruption de domaine des Moniales de